

## **Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 23 juin 2011**

Date de convocation :	<b>Le <u>23 juin 2011</u> à 20 h 00.</b>
17 juin 2011	<b>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire,</b>
Nombre de conseillers en exercice : 10	<u>Étaient présents :</u> Mmes HUHNS Béatrice et MICHEL Simone
Présents : 8	MM. BRICKA Bernard, CHASSERE Dany, FERBACH Dominique, LIEHN Gilbert, OTT Olivier, RUTSCH Charles
Procurations : 1	<u>Absents excusés :</u> MM. NIESS Albert et RICHERT Robert,
	M. RICHERT donne procuration à M. FERBACH Dominique

-----

### **1. Approbation du procès-verbal de la réunion précédente**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte rendu de la séance précédente, dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du Conseil Municipal.

Aucune remarque n'étant soulevée, le compte rendu de la séance du conseil municipal du 26 mai 2011 est adopté à l'unanimité.

### **2. Création d'un emploi saisonnier**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'en raison du surcroît de travail conséquent au fleurissement estival de la commune et aux congés de l'adjoint technique titulaire, il y aurait lieu de créer un emploi saisonnier d'agent d'entretien des espaces verts et fleuris et des espaces publics à temps complet sur une période de deux mois.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal

- décide de créer un emploi saisonnier d'agent d'entretien des espaces verts et fleuris et des espaces publics pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2011
- précise que la durée hebdomadaire de travail sera de 35 heures
- décide que la rémunération s'effectuera sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle indiciaire des adjoints techniques 2<sup>ème</sup> classe, soit indice brut 297 – majoré 295
- autorise le Maire à signer un contrat à durée déterminée de deux mois, sur la base de l'article 3, alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour le recrutement d'un agent non titulaire dans les conditions énoncées ci-dessus.

### **3. Location du logement communal**

Monsieur le Maire, informe l'assemblée que Madame et Monsieur BRICKA Sébastien, actuellement domiciliés 14 rue des Aulnes à Woerth, ont demandé, par courrier en date du 7 juin 2011, à louer le logement communal situé au-dessus de l'école d'Oberdorf-Spachbach en vue d'y établir leur résidence principale.

Il appartient au conseil municipal de fixer le prix du loyer.

Après délibération, le conseil municipal

- autorise Mme et M. Sébastien BRICKA à louer le logement communal
- fixe le prix du loyer à 400 € par mois,
- fixe le montant des charges à 200 € par mois,
- fixe le montant de la caution à un loyer, soit 400 €,
- autorise le Maire à signer un bail à titre précaire et révocable avec les intéressés.

### **4. Informations diverses**

**Commission communale des impôts directs.** Un conseiller municipal signale que M. LOTTER a construit un abri de jardin sans déposer de permis. Cette construction sera signalée au centre des impôts fonciers de Haguenau.

**Message de Monsieur Ragot.** Monsieur le Maire fait lecture du message que lui a adressé Monsieur Ragot. Dans ce message M. Ragot formule certaines questions et suggestions dont limitation de vitesse sur la route qui conduit à Woerth, mise en place de panneaux d'indication de direction...

**Permanence parlementaire.** Monsieur REISS souhaite mettre en place une permanence parlementaire le 24 juin à partir de 15 h à la mairie d'Oberdorf-Spachbach . Le bureau de Monsieur le Maire sera mis à sa disposition.

**Journée de travail.** Une matinée de travail au cimetière aura lieu le 23 juillet à partir de 8 heures.